



# INFOS KRAUT

N° 76 – Mars 2020



Journal d'informations de la commune de Krautergersheim

# ETAT CIVIL

## NAISSANCES



ARTUK Elya est née le 16 février 2020 à Schiltigheim  
LOYEZ Mathias est né le 18 février 2020 à Schiltigheim



## MARIAGE



Le 10 janvier 2020 à Krautergersheim  
Olivia JAUCH et Johann MAURICE



## DECES



STOEFFLER Lucie est décédée à Obernai  
le 8 février 2020

REIBEL Fernand est décédé à Molsheim  
le 26 février 2020



## SECRETARIAT DE LA MAIRIE



Le secrétariat de la mairie sera  
exceptionnellement fermé les samedis  
11 avril, 2 mai et 9 mai 2020



**Anniversaires à souhaiter au cours du  
2ème trimestre 2020 (80 ans et plus)**

LAGNEAUX Odette née PELLERIN	le 14 mai 1929
TESSIER Jeannine née GOUYETTE	le 09 avril 1930
SCHAAL Germaine née WAGNER	le 08 juin 1930
WURTZ Yvonne née THOMAS	le 15 mai 1931
WURTZ Victor	le 15 juin 1931
KUNTZMANN Eléonore née GATRIO	le 05 avril 1932
STOEFFLER Marie Elise née STOEFFLER	le 17 avril 1932
WAGNER Marie Jeanne née MEYER	le 21 avril 1932
DE SOLERE STINTZY Michel	le 12 mai 1933
DELL René	le 25 juin 1933
LUDWILLER Elise née STOEFFLER	le 06 avril 1934
ANGSTHELM Eléonore née PFLEGER	le 06 juin 1934
STOEFFLER Raymond	le 18 juin 1934
WAGNER Lucienne née STOEFFLER	le 07 mai 1936
MULLER Antoine	le 26 mai 1937
KUNTZMANN née WAGNER Lucienne	le 01 juin 1937
ESCHBACH Marie Louise	le 26 avril 1938
WEBER Marie Lucie née SCHWING	le 15 mai 1938
DE SOLERE STINTZY Véronique née DE WITASSE	le 24 mai 1939
SCHMITT Marie Elise	le 26 mai 1939
SCHWING née LEDERMANN Germaine	le 04 avril 1940
RIGHYNI née CARTIER Béatrice	le 25 avril 1940



# CONSEIL MUNICIPAL

## **Compte-rendu de la réunion du 7 janvier 2020**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 7 janvier 2020 sous la présidence du Maire, René HOELT. Le PV du 3 décembre 2019 a été adopté à l'unanimité. Les conseillers ont pris les décisions suivantes :

Secrétaire de séance : Nathalie ANGSTHELM.

### **Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissements avant le vote du budget 2020**

Considérant que le budget primitif 2020 sera soumis au vote du CM lors de sa séance plénière prévue le 3 mars 2020 et qu'il convient d'assurer la continuité normale de la gestion financière de la collectivité et d'honorer les dépenses d'investissements jusqu'à cette date afin de faire face à des besoins d'équipements, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**Autorise**, conformément à l'article L.1612-1 alinéa 3 du C.G.C.T., Monsieur le Maire en tant qu'ordonnateur de la collectivité, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du prochain budget, dans la limite du quart des crédits ouverts dans cette section au titre du budget 2019.

### **Décision modificative n° 1 – ZA de l'Ehn – écriture de clôture**

Par délibération du 3 décembre 2019, le CM a délibéré sur la clôture et la dissolution du budget annexe Z.A. de l'Ehn.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote une décision modificative consistant à clôturer le budget et transférer un montant de 116 039,32 € sur le budget primitif de la commune.

### **Attribution d'un fonds de concours à la commune pour la mise en lumière d'édifices et lieux remarquables**

Par délibération du 27 novembre 2019, la CCPO a décidé de poursuivre le dispositif de fonds de concours institué en 2005 en

faveur du plan lumière et de le revaloriser en supprimant simplement son plafonnement. Le fonds de concours sera ainsi exclusivement basé sur 15 % du montant HT de l'opération dans le respect des dispositions de l'article L 5214-16-V du Code général des collectivités territoriales portant sur les modalités d'attribution de fonds de concours entre une communauté de communes et des communes membres.

La Commune de Krautergersheim a réalisé la mise en lumière d'édifices remarquables ; la Mairie, l'Eglise Saint-Epvre, la Chapelle Sainte-Anne. Le CM accepte le fonds de concours à hauteur de 19 158,15 € représentant 15% des dépenses HT et autorise le Maire à signer la convention d'attribution.

### **Motion portant sur le retrait du plan de réorganisation de la DGFIP**

Après avoir pris connaissance du projet de réorganisation des services des finances publiques, tel qu'il a été présenté par le Ministre M. Darmanin, il note que ce projet fait craindre le pire pour l'avenir des missions de service public et de l'emploi au sein de la DGFIP. Elle envisage de réorganiser ses services et en particulier les implantations des trésoreries et des centres de finances à l'horizon 2022, les premières modifications étant prévues dès 2020.

Les nouvelles cartographies territoriales « appelées également Géographie Revisitée » laissent apparaître des fermetures massives de trésoreries, qui à terme, seront remplacées par des Services de Gestion Comptable « SGC » dont le nombre sera extrêmement réduit sur le territoire. En outre, ces « SGC » ne seront pas de proximité immédiate et ouverts au public.

De même ce plan prévoit également des fermetures et regroupements des Services des Impôts des Particuliers « SIP » et des Services des Impôts des Entreprises « SIE » (basés actuellement à Molsheim).

Il est à souligner que les territoires et les collectivités les plus impactées par ce projet seront les communes rurales. Les femmes et les hommes qui habitent le milieu rural seront les premières victimes

de cette fracture territoriale du réseau DGFIP et de cet éloignement du service public fiscal.

Ce projet qui concourt à l'abandon du service public de proximité, sacrifie une administration qui, au travers de ses différentes missions, est au cœur du fonctionnement de l'état et des collectivités locales. Ce projet de réorganisation de la DGFIP, associé à des massives suppressions de postes et à des transferts de personnel, ne correspond pas aux besoins de la population.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de s'opposer fermement à la fermeture des Trésoreries, en particulier la Trésorerie d'Obernai et son transfert à Sélestat, en signant la motion portant sur le retrait du plan de réorganisation de la DGFIP.

### **Réalisation d'un prêt relais ou ouverture d'une ligne de trésorerie**

Afin de faciliter une gestion optimale de sa trésorerie et de faire face à des besoins de liquidités ponctuels et éventuels, la Commune de Krautergersheim a la possibilité de souscrire une ouverture de crédit à court terme, dite ligne de trésorerie ou de réaliser un prêt relais remboursable à court terme.

La présente décision vise à autoriser le Maire à souscrire une convention avec un établissement bancaire pour la mise en œuvre de la ligne de trésorerie ou la réalisation d'un prêt relais. La commune a procédé à une consultation auprès de plusieurs établissements bancaires pour l'obtention de propositions financières basées sur une mise à disposition de fonds d'un montant de 600.000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à consulter les Ets bancaires pour une ligne de trésorerie de **600.000 €** ou un prêt relais de ce montant remboursable à court terme et procéder à la souscription.

### **Modification des modalités de participation aux séjours des écoles en classes transplantées**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de modifier les modalités de participation aux séjours des écoles en classes transplantées comme suit à compter de ce jour :

Lieux de séjour	Elèves scolarisés à l'école de Krautergersheim (domiciliés ou non à Krautergersheim)	Elèves domiciliés à Krautergersheim, scolarisés dans une autre commune	Collèges et lycées
Bas-Rhin, Haut-Rhin et départ. limitrophes	7 € par jour et par élève	0 €	0 €
Autres régions	0 €	0 €	0 €

### **Demande de subvention pour une classe transplantée – école élémentaire**

Les enseignants de l'école élémentaire de Krautergersheim ont déposé une demande de subvention, pour l'organisation d'un séjour en classe transplantée de 5 jours pour 61 élèves du CE1, CM1 et CM2.

Vu la délibération du 7 janvier 2020 modifiant les modalités de participation de la commune aux séjours des écoles,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde une subvention de 7 € par jour et par élève, après présentation d'une attestation de présence, soit un montant total de 2.135 €.

Le montant sera inscrit au budget primitif 2020, chapitre 65.

### **Cession de terrains appartenant à la commune dans le lotissement OSTERLAMM, aux particuliers**

La commune est propriétaire de neuf terrains à céder à des particuliers dans le lotissement OSTERLAMM.

Par délibération du 3 décembre 2019, 6 terrains de construction ont été attribués à des particuliers.

Entre temps, 2 personnes se sont désistées.

Ces 2 lots ont été attribués à d'autres candidats ainsi qu'un 3<sup>ème</sup> lot. Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer ces 3 compromis de vente.

## **Demande de subvention**

Une demande de subvention a été présentée par l'Association Française des Sclérosés en Plaques (AFSEP).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une aide financière de 50 € à l'association.

La dépense sera inscrite au BP 2020 – chapitre 65.

## **URBANISME : dossiers transmis à l'ATIP**

### **Permis de construire**

- IS Immo - construction d'une maison individuelle - rue des Cigognes Lotissement Osterlamm
- M. et Mme STEINBERGER - construction d'une maison individuelle - 28 rue du Château



## **Compte-rendu de la réunion du 4 février 2020**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 4 février 2020 sous la présidence du Maire, René HOELT. Le PV du 7 janvier 2020 a été adopté à l'unanimité. Les conseillers ont pris les décisions suivantes :

Secrétaire de séance : Pascale KLINGELSCHMIDT.

### **Approbation du compte de gestion et compte administratif 2019 ZA de l'EHN**

Après avoir entendu la présentation du compte de gestion et du compte administratif 2019 par le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2019 qui présente un résultat global nul, après le transfert de l'excédent sur le budget principal de la commune.

## **Demande de subvention**

L'Association AIDES a présenté une demande de subvention.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'accorder une aide financière de 50 € à l'association.

La dépense sera inscrite au BP 2020 – chapitre 65.

### **Décision d'attribution définitive du lot collectif au promoteur constructeur retenu.**

Le Conseil Municipal a approuvé dans sa séance du 1<sup>er</sup> octobre 2019, les modalités de commercialisation d'un lot pouvant accueillir des collectifs dans le lotissement « Osterlamm Est ». Pour mémoire, la typologie du lot proposé à la commercialisation se caractérise comme suit :

Lot pouvant accueillir environ 20 logements collectifs pour une surface de plancher totale de 1500 m<sup>2</sup>. Le prix de cession est de 450 € H.T. le m<sup>2</sup> de surface de plancher constructible.

Suite à la publication de l'appel à projets, les offres des candidats avaient été analysées selon un faisceau de critères de recevabilité détaillé au règlement de commercialisation.

Sur cette base, le Conseil Municipal a dressé ainsi en sa séance du 3 décembre 2019 la liste des candidats admis à la poursuite de la procédure de commercialisation du lot d'habitat collectif, comme suit :

- TOPAZE Promotion à ENTZHEIM
- ELLIANCE HABITAT à HOERDT.

Conformément au règlement de consultation, ces opérateurs ont été informés de leur admissibilité à la seconde phase et ont fait parvenir un dossier technique complet dans les délais impartis, qui expiraient le 24 janvier 2020.

Il est précisé que les 2 opérateurs ont accepté les conditions de paiement du prix d'acquisition du lot, soit 675.000 € H.T.

Chaque offre a fait l'objet d'une présentation par les opérateurs eux-mêmes.

Après analyse des projets développés par les deux candidats, sur les critères définis dans la procédure de commercialisation et après discussion et au vu des exposés préalables, le Conseil Municipal à 7 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions, décide de :

- Se prononcer sur la désignation définitive de l'attributaire du lot d'habitat collectif en retenant l'opérateur suivant :  
**TOPAZE PROMOTION de ENTZHEIM**
- Accepter la cession à leur profit de la parcelle n° 602/88 formant le lot n° 10 d'une surface totale de 27,88 ares pour un prix de vente ferme et définitif fixé ainsi sur une base de 1500 m<sup>2</sup> de surface de plancher à 450 € H.T. le m<sup>2</sup> de surface de plancher admissible, soit un produit global pour la collectivité de 675.000 € H.T., l'opération étant soumise à la TVA. L'ensemble des frais accessoires resteront à la charge exclusive des acquéreurs.
- Assortir cette décision d'un engagement de l'opérateur de respecter scrupuleusement le parti et l'économie générale des projets tels qu'ils ont été présentés et pour lequel des garanties seront requises.
- Autoriser à cet effet et avant même le transfert de propriété du sol, l'attributaire à déposer les autorisations d'urbanisme correspondantes.
- Mandater Monsieur le Maire pour signer les actes translatifs de propriété ainsi qu'à prendre toute disposition tendant à la concrétisation du présent dispositif conformément à l'habilitation générale qu'il détient.

### **Déménagement bibliothèque et cabinets paramédicaux - installation de bâtiments modulaires et dépôt d'un permis de construire**

Le Conseil Municipal a pris la décision de rénover les bâtiments communaux sis au 11 rue du Maréchal Foch. Ces bâtiments sont actuellement occupés par la bibliothèque municipale, des associations du village et par un cabinet de podologue-pédicure.

Dans le cadre de la rénovation de ces bâtiments, la bibliothèque ainsi que le cabinet médical devront déménager dès le début des travaux qui sont prévus sur une période de 18 mois environ.

Par ailleurs la commune a eu une demande d'installation d'un cabinet d'ostéopathie qui souhaiterait s'installer sur la commune dès cette année.

La solution envisagée par la commune pour ne pas léser les occupants actuels est la mise en place de 6 bâtiments modulaires sur la place du Tramway, espace appartenant à la Commune. Ce nouvel espace permettra d'y installer le cabinet de podologie, le cabinet d'ostéopathie ainsi que la bibliothèque.

Ces bâtiments seront classés ERP, après l'obtention du permis de construire. Après débat et après consultation du devis de BATILOC pour la location de 6 bâtiments modulaires,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire installer sur la place du Tramway, 6 bâtiments modulaires qui seront loués par la commune auprès de l'entreprise BATILOC.

Il **autorise** le Maire à déposer une demande de permis de construire pour l'installation de ces bâtiments modulaires d'une surface de 100 m<sup>2</sup> environ et à signer toutes pièces afférentes au dossier.

### **Cession d'un terrain appartenant à la commune dans le lotissement OSTERLAMM, à un particulier**

Par délibérations du 3 décembre 2019 et du 7 janvier 2020, 7 terrains de construction ont été attribués à des particuliers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a attribué un lot à un particulier. Il autorise le Maire à signer le compromis de vente.

### **URBANISME – dossiers transmis à l'ATIP**

#### **Permis de construire**

- DUVAN Mustafa - rue des Cigognes - maison individuelle

#### **Permis de démolir**

- HAAG Régis - démolition muret clôture - impasse des Perdrix



## **Compte-rendu de la réunion du 5 mars 2020**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 5 mars 2020 sous la présidence du Maire, René HOELT. Le PV du 4 février 2020 a été adopté à l'unanimité. Les conseillers ont pris les décisions suivantes :

Secrétaire de séance : Mireille SOUMANN

### **Demande de subvention**

L'Association régionale « L'Aide aux Handicapés Moteurs » a présenté une demande de subvention. Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'accorder une aide financière de 50 € à l'association. La dépense sera inscrite au BP 2020 – chapitre 65.

### **Commune – Approbation du compte administratif 2019 et affectation du résultat 2019**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2019 d'où il ressort un excédent global de clôture de 274 968,91 € qui sera reporté sur le budget de fonctionnement de l'exercice 2020.

### **Fiscalité directe locale – décision en matière de fixation des taux d'imposition pour l'exercice 2020**

La loi de finances pour 2020 a figé le taux de la taxe d'habitation 2020 à son niveau de 2019. Le taux de la TH ne pouvant être modifié par le Conseil Municipal, seuls seront pris en compte dans le vote, les taux de taxe foncière sur le bâti et le non-bâti. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2020 et vote les taux suivants :

Taxe foncière bâti : 8,69 %                      Taxe foncière non-bâti : 47,32 %.

### **Commune – Vote du budget primitif 2020**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2020 présenté comme suit :

- Dépenses de fonctionnement	1 532 467,91 €
- Dépenses d'investissement	3 809 735,01 €
- Recettes de fonctionnement	1 532 467,91 €

- Recettes d'investissement 3 809 735,01 €.

## **URBANISME – dossiers transmis à l'ATIP**

### **Permis de construire**

- RIEFFEL Francis – 3 rue du Mal. Foch – aménagement d'un logement dans une dépendance existante

### **Déclarations préalables**

- SCHAHL Christian – démolition partielle d'un hangar à tabac et modification de la toiture – 7, rue Travers
- ANGSTHELM Johan – construction d'une piscine – 16a, rte de Meistratzheim



# **CIVISME - CADRE DE VIE**

Afin de préserver la bonne cohabitation entre riverains et animaux de compagnie, il est demandé aux propriétaires canins de bien vouloir :

- ramasser les déjections de leur compagnon à quatre pattes (des sachets spécialement prévus à cet effet peuvent être achetés en commerce),
- respecter les façades des maisons en évitant de laisser leur animal uriner contre les bâtiments appartenant à autrui (pensez à ceux qui doivent nettoyer après votre passage).

Les chiens sont de formidables compagnons, veillons tous ensemble à ce que leur présence à nos côtés soit un plaisir pour tous. La propreté des rues participe à rendre notre cadre de vie agréable, quelques gestes simples suffisent à y contribuer.



# BIBLIOTHEQUE

Nous sommes heureux de vous annoncer nos prochaines animations pour les enfants et les adultes en mars et une animation « spéciale femmes » en avril prochain.

- Samedi 21 mars de 10h30 à 11h30 : Atelier philo Junior pour les 7 à 11 ans "Et si on parlait : Les émotions". Dans un cadre ludique qui combine lectures de textes, pratique de l'attention et discussion verbale, les enfants et l'animatrice Céline Kempf échangent et réfléchissent sur un thème donné. Céline Kempf est formée par l'association S.E.V.E.

- Samedi 28 mars de 10h30 à 11h30 : Lecture pour les enfants sur le thème du printemps et des oiseaux. A partir d'un livre, de Kamishibai ou d'un tapis-lecture, Carole emmènera les enfants au pays du printemps où il fait bon s'envoler librement. En seconde partie de séance un petit bricolage sera proposé, ainsi que des petites découvertes insolites sur les oiseaux.



- Dimanche 19 avril 2020 de 14h à 16h : Animation "Natur'Elles". Par et pour les femmes, venez échangez en toute convivialité vos expériences et astuces pour une vie plus saine et une planète préservée. Un scientifique présentera un rapide exposé sur les substances chimiques rencontrées dans nos produits du quotidien, leur nocivité et les moyens de s'en prémunir. Présentation par les participantes volontaires de DIY produits ménagers ou cosmétiques bio, serviettes intimes, lingette écolo. Présence d'une sage-femme pour répondre aux questions sur l'intimité féminine. N'hésitez pas à nous contacter pour participer à l'organisation de ce nouveau rendez-vous !

Surveillez l'affichage devant le portail de la bibliothèque ainsi que le site internet de la commune : d'autres animations et lectures seront proposées aux mois de mai et juin pour les enfants.

# ELECTIONS

Le bureau de vote pour les  
**élections municipales des 15 et 22 mars**  
(scrutin ouvert à 8 heures et clos à 18 heures)  
sera installé dans les locaux du  
**Périscolaire – rue du Fossé.**



**PENSEZ A VOUS MUNIR DE VOTRE PIECE  
D'IDENTITE**



## COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Changement du jour de collecte en raison du :

**Jeudi 21 mai 2020 – Ascension**

La collecte des ordures ménagères sera reportée au  
**Samedi 23 mai 2020**

Distribution des sacs de tri :

**Des distributeurs viendront à votre domicile  
entre le 6 et le 30 avril 2020**

**vous remettre gratuitement vos sacs de tri.**



### TRI DES DÉCHETS À L'ANCIEN CIMETIÈRE

Afin de favoriser le tri des déchets au cimetière, la Commune met deux conteneurs à disposition des habitants :

- Une benne destinée aux déchets verts (terre et végétaux),
- Une poubelle destinée au tout-venant (emballages, pots et fleurs en plastique).

La municipalité compte sur les usagers pour participer à cette démarche.

# GRAND NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Un grand nettoyage de Printemps sera organisé par le  
Conseil Municipal des Enfants

**LE SAMEDI 18 AVRIL 2020**

Rendez-vous à 08 h 30 devant la Mairie.

Toutes les personnes du village, adultes ou enfants, sont  
invitées à participer à cette action citoyenne.

Les enfants devront être accompagnés par un adulte et un  
encadrement sera assuré par le Conseil Municipal.

Pensez à vous munir de gants et de gilets fluorescents !

Une collation sera offerte à l'issue de la matinée.

Merci de signaler votre participation au secrétariat de la  
Mairie avant le 17 avril 2020.



## Rallye de Printemps - du 4 avril au 10 mai

Pour fêter le retour des beaux jours, l'Office de Tourisme propose un rallye de Printemps pour les enfants à partir de 7 ans. 2 villages du Pays de Sainte Odile s'associent à cette opération.

*CamOuille la p'tite chenille vient de sortir de son long sommeil hivernal... A présent elle a besoin d'aide pour apprendre à lire et devenir un beau papillon !* Différentes lettres de l'alphabet sont dissimulées sur des panneaux à Obernai, Krautergersheim et Meistratzheim. Le jeu consiste à les retrouver afin de compléter un extrait d'un poème printanier.

A vous de jouer ! Le livret jeu est téléchargeable à partir du  
30 mars sur les sites :

[www.tourisme-obernai.fr](http://www.tourisme-obernai.fr) et [www.krautergersheim.com](http://www.krautergersheim.com).

Il est également disponible à l'Office de Tourisme d'Obernai.

## ECHOS DES ECOLES

# INSCRIPTIONS A L'ECOLE MATERNELLE



Les inscriptions à l'école maternelle auront lieu du **23 mars au 28 mars 2020 au secrétariat de la Mairie.**  
Les démarches sont à effectuer par un représentant légal de l'enfant.

Sont concernés les enfants nés en 2017 et ceux nés en 2016 et 2015 n'ayant pas encore fréquenté l'école de Krautergersheim.

### *Documents à fournir lors de l'inscription :*

- livret de famille,
- photocopie de la carte nationale d'identité des parents.

*A la demande de l'institutrice, seuls les parents des nouveaux inscrits sont invités à l'école maternelle pour une réunion d'information le **jeudi 25 juin à 18h00** (présenter l'avis d'inscription).*



## **ECHOS DE LA PAROISSE**

### **MESSES POUR LE 2<sup>ème</sup> TRIMESTRE 2020**

Dimanche	22 mars 2020	11h00
Vendredi	3 avril 2020	18h30
Vendredi Saint	10 avril 2020	15h00
Dimanche de Pâques	12 avril 2020	09h30
Dimanche	10 mai 2020	09h30
Lundi (Rogations)	18 mai 2020	20h00
Dimanche	24 mai 2020	09h30
Vendredi	5 juin 2020	18h30
Dimanche (Fête Dieu)	14 juin 2020	09h30

Plus d'informations sur le site de la communauté de paroisses :

[www.cpstm.fr](http://www.cpstm.fr)

### **NETTOYAGE DE L'ÉGLISE**

Le vendredi 3 avril 2020 aura lieu le grand nettoyage annuel de l'église. Toutes les personnes souhaitant donner un peu de leur temps durant cette matinée sont les bienvenues.

### **FÊTE DIEU**

La Messe suivie de la procession de la Fête Dieu aura lieu le 14 juin à 9h30. Celle-ci sera suivie d'un apéritif concert organisé par la Musique Vogesia.

Lors de cette même journée mais également à l'occasion de l'année du jubilé du Mont Ste Odile, un grand concert avec la participation de toutes les chorales de la communauté de paroisses et de la musique Vogesia se déroulera en fin d'après-midi.

Venez nombreux assister, soutenir et encourager ce bel ensemble. L'horaire sera communiqué prochainement.

## ECHOS DES ASSOCIATIONS



*La Chou' Troupe*  
Présente

Spectacle représenté avec humour et sensibilité, sans toutefois être une comédie burlesque. "Mon chérie" est une pièce en 2 actes, écrite pour réveiller les consciences ...

*Pièce en Français*

*Ouverture des portes 1h  
avant la représentation*

*Petite restauration sur place*

*Prix unique 8 €*

*A l'espace Loisirs J. Lotz  
de KRAUTERGERSEIM  
1, Rue de l'Amitié*

Nous avons essayé de vous présenter l'homosexualité sous de multiples facettes afin d'ouvrir les esprits.  
Il n'y a aucune prise de positions tout au long des scènes, mais uniquement diverses visions que vous n'auriez peut-être pas vu lors de votre analyse sur ce sujet



*Mon chérie*

*Le Samedi 28/03/2020 à 20h*

*Le Dimanche 29/03/2020 à 15h*

Réservations au 03.88.95.79.03 et 03.88.48.17.99

Règlement par chèque à l'ordre de l'ALC

Retrouvez toutes les infos sur notre site

[www.alc67.com](http://www.alc67.com) et sur notre Facebook [alc67880gmail.com](https://www.facebook.com/alc67880gmail.com)

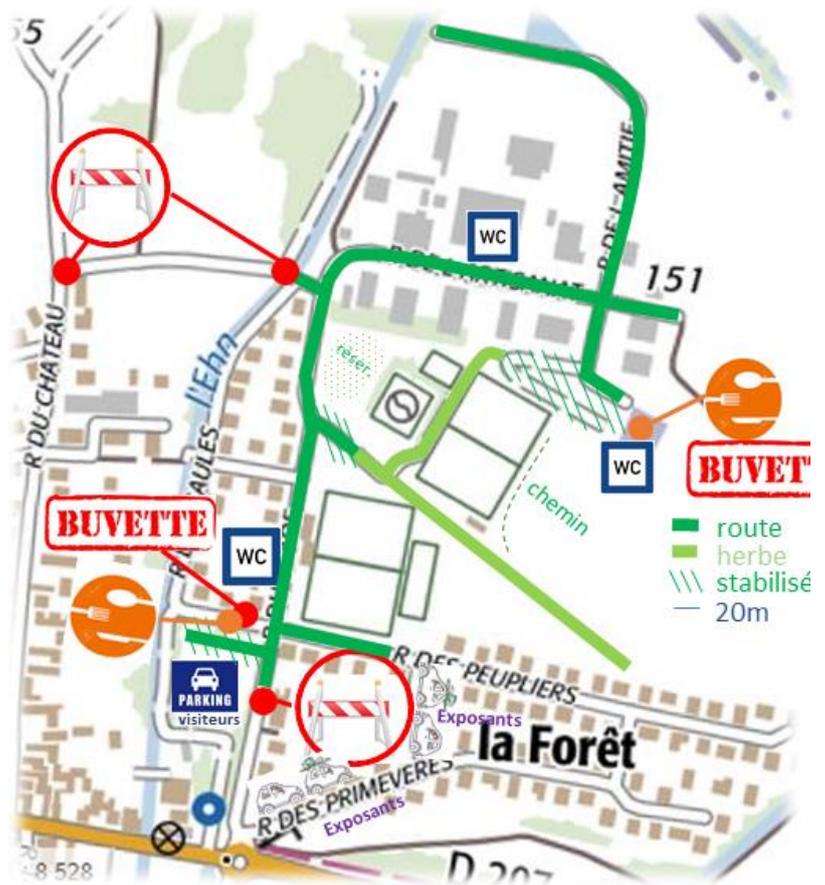
## Note d'information

# Marché aux Puces du 17 mai 2020

L'amicale des Sapeurs-Pompiers de Krautergersheim a le plaisir d'annoncer que l'édition 2020 du marché aux puces est en cours d'organisation.

Le marché aux puces s'installera de nouveau dans la rue du stade et des peupliers. La place des fêtes sera proposée pour le stationnement des véhicules des visiteurs.

Un point de restauration en plein air sera installé sur la portion de la rue du stade, accolé au parking utilisé lors des jours de match de football. Ce dernier sera également proposé comme zone d'exposition.



Par Arrêté, la circulation dans les rues où se trouvera le marché aux puces sera rendue impossible. La circulation en véhicule dans la rue du stade, la rue des peupliers, la rue des saules, la rue des érables, sur le chemin rural du Judenweidweg, sera fortement compromise.

Une buvette en plein air proposera des boissons aux moments forts de la journée et des tartes flambées à l'heure du déjeuner. Le point de restauration principal sera maintenu à l'Espace Loisirs J. Lotz et proposera une restauration jusque dans la soirée : frites, grillades, tartes flambées en soirée.

Merci aux riverains des zones concernées de retirer les véhicules, afin que nos exposants puissent prendre possession de l'espace public, tel qu'autorisé par l'Arrêté communal.

D'avance, l'amicale des Sapeurs-Pompiers souhaite chaleureusement remercier les riverains et les habitants de Krautergersheim pour leur compréhension.

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter au travers notre adresse mail : [amicale.kraut@gmail.com](mailto:amicale.kraut@gmail.com)

Le Président de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Krautergersheim,  
Patrick SCHAHL

# Amicale des Sapeurs Pompiers KRAUTERGERSHAIM

Pour le particulier, emplacement de 5m pour 13€\*  
2000 mètres de Stands



**Les 20<sup>èmes</sup> Pucés**  
**Dimanche 17 mai 2020**  
De Kruterischer Grembel Marik

Restauration sur place  
toute la journée  
Tartes Flambées et Pizzas

Règlement et fiche d'inscription sur  
<http://cpi.krautergersheim.free.fr>



\* 30€ pour le professionnel  
Ne pas jeter sur la voie publique

**Réservation 03 88 95 74 77** après 18h

15 Grand Rue,

67880 Krautergersheim

Aucune vente de places le matin même



## Règlement Marché aux Puces

Krautergersheim – Dimanche 17 mai 2020

- 1) Le marché aux puces est ouvert à tous, à condition que le versement de la location ait été effectué par chèque à l'ordre de l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Krautergersheim et que l'exposant respecte le présent règlement.
- 2) Aucun stand de boissons et de restauration ne sera accepté sans demande préalable et accord de l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Krautergersheim.
- 3) Prix de l'emplacement (5 mètres) : 13 €. (pour le particulier), **30 €. (pour le professionnel)**
- 4) Les véhicules pourront être garés derrière le stand. En cas de dépassement de la zone réservée, l'organisateur pourra refuser à l'exposant l'installation du stand sans aucun remboursement.
- 5) La vente d'armes blanches non mouchetées ou à percussion est strictement interdite.
- 6) L'introduction de substances nocives ou explosives est interdite dans le périmètre du marché.
- 7) Toute utilisation de moyen de chauffage et démonstration de mécanisme dangereux est interdite.
- 8) Toute manifestation bruyante est interdite.
- 9) Les animaux doivent être tenus en laisse.
- 10) L'amicale des sapeurs pompiers décline toute responsabilité en cas de vols pouvant survenir au stand ou dans le périmètre de la manifestation.
- 11) Les places non payées ne seront pas réservées. Il ne sera fait aucun remboursement en cas de non occupation.
- 12) La mise en place des exposants se fera de 5 h 30 à 8 h
- 13) Aucune vente de places le jour même.
- 14) Les transactions ne débuteront pas avant 7 h du matin.
- 15) Le numéro de place sera attribué le jour même. Les emplacements seront attribués dans l'ordre d'arrivée des réservations, le cachet de la poste faisant foi.
- 16) Chaque exposant est prié de laisser son emplacement dans un état propre et emporter l'ensemble des déchets au plus tard pour 18 heures..
- 17) Aucun changement libre de place ne sera toléré.

*En cas de non respect de ce règlement, l'amicale des sapeurs pompiers sera seule juge pour prendre toutes dispositions qui s'imposent.*



*Ce règlement a été déposé à la mairie de Krautergersheim et à la gendarmerie d'Obernai.*

Talon à retourner dûment rempli, signé et accompagné du paiement avant le **6 mai 2020**.  
Chèque libellé à l'ordre de l'amicale des sapeurs pompiers de Krautergersheim et adressé à  
Caserne des pompiers, 15 Grand Rue, 67880 Krautergersheim  
Renseignements au 03 88 95 74 77 après 18h

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : n° ..... Rue .....  
Code postal : ..... Ville ..... Tél .....  
Adresse mail : .....  
N° et nature de la pièce d'identité : .....  
Délivrée le ..... par .....  
Si professionnel, N° registre de commerce : ..... Délivrée le .....  
N° d'immatriculation du véhicule : .....  
Nature du stand : .....  
Nombre d'emplacements : ..... x 13€ (ou) 30 € , soit ..... €

J'ai pris connaissance du règlement, et atteste sur l'honneur que l'origine de mes objets à vendre ou à échanger est régulière.

Signature :

**Tous ces renseignements sont obligatoires ; si manquant, alors inscription non valable**

*Ne pas jeter sur la voie publique*

version P



# KRAUT'DANSE

## **STAGES de VALSE** **à KRAUTERGERSHEIM**

**Valse** : les 21 mars et 04 avril 2020 de 14h à 16h

21 mars : acquisition des pas de base

04 avril : perfectionnement des acquis de base

**15, Grand'Rue** (premier étage de la caserne des pompiers)

**Tarif** : 10 € par personne pour deux heures



Inscriptions et renseignements auprès de Christine : 06 80 10 66 35

Retrouvez Kraut'Danse sur Facebook

## INFORMATIONS DIVERSES



# Fête du Vélo Obernai et Pays de Sainte Odile

## Dimanche le 14 juin 2020

Informations : Communauté de Communes du Pays de Ste Odile  
et Office de Tourisme d'Obernai



**Jeunes lycéennes étrangères  
Allemandes, Mexicaines et Japonaises  
*recherchent une famille d'accueil***

D'Allemagne, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

**Floe**, jeune allemande de 15 ans, vit à Berlin, et souhaite venir en France pour 10 mois à partir de Septembre 2020. Elle

adore la musique et pratique la clarinette. Elle aime aussi jouer au tennis, lire et se balader dans la nature. Elle rêve de trouver une famille chaleureuse pour l'accueillir les bras ouverts durant son séjour.

**Chihiro**, jeune japonaise de 16 ans, est passionnée par la culture française. Elle souhaite venir en France pour 10 mois à partir de Septembre 2020. Elle aime jouer au basketball, lire, le cinéma, la musique et les enfants. Elle rêve de maîtriser la langue française.

**Nicole**, jeune mexicaine de 17 ans, souhaite venir en France pour 6 mois. Elle a de nombreux hobbies : le football, la natation, la danse, et voyager. Elle aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

**Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !**

Renseignements :

Laurence VEITMANN

03.83.43.50.55 / 06.35.20.90.14

[laurenceveitmanncei@gmail.com](mailto:laurenceveitmanncei@gmail.com)

Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo

Vanessa Simon – 02.99.20.06.14

[vanessa@cei4vents.com](mailto:vanessa@cei4vents.com)



## S'INFORMER S'INSCRIRE S'ENGAGER

Tout ce qu'il faut savoir sur le SNU



Le Service national universel (SNU) s'adresse aux jeunes filles et garçons âgés de 15 à 16 ans. Il comporte obligatoirement une phase de cohésion de deux semaines et une mission d'intérêt général de deux semaines également. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement de trois mois minimum. Dès cette année, 13 départements proposent aux jeunes qui le souhaitent de vivre cette expérience.

### 4 OBJECTIFS

pour être acteur de sa citoyenneté

Transmettre  
un socle  
républicain

Renforcer  
la cohésion  
nationale

Développer  
une culture  
de l'engagement

Accompagner  
l'insertion  
sociale et  
professionnelle

### 3 ÉTAPES CLÉS

1

Phase de cohésion

- ✓ 2 semaines dans une brigade de 200 jeunes
- ✓ dans une autre région
- ✓ l'année qui suit la classe de 3<sup>e</sup>
- ✓ obligatoire

2

Mission d'intérêt général

- ✓ 2 semaines
- ✓ près de chez soi
- ✓ dans les mois qui suivent le séjour de cohésion
- ✓ obligatoire

3

Engagement

- ✓ 3 mois minimum
- ✓ dans le département de son choix
- ✓ entre 16 et 25 ans
- ✓ facultatif



INSCRIVEZ-VOUS AU SNU !  
[SNU-jemengage.fr](http://SNU-jemengage.fr)

# MANIFESTATIONS DU 2ème TRIMESTRE 2020

<b>AVRIL 2020</b>		
4	Soirée dansante - ALAK	<b>Esp. Lois. J. Lotz</b>
18	Tournoi de foot Jeunes	<b>Stade</b>
19	Activité « Natur'elles »	<b>Bibliothèque</b>
<b>MAI 2020</b>		
8	Cérémonie du 8 mai - Dépôt de gerbe	<b>Eglise / Esp. Lois.</b>
17	Marché aux Puces – Amicale Pompiers	<b>Village</b>
20/21	Tournoi de Judo	<b>Esp. Lois. J. Lotz</b>
21	Première Communion	<b>Eglise de Meistratzheim</b>
<b>JUIN 2020</b>		
14	Portes-ouvertes du Tennis - TCK	<b>Courts de Tennis</b>
14	Concert de la Chorale	<b>Eglise</b>
14	Fête-Dieu	<b>Eglise</b>
20	Judo Club - Passage de grade	<b>Esp. Lois. J. Lotz</b>
20	Tournoi de foot	<b>Stade</b>
22	Don du sang	<b>Esp. Lois. J. Lotz</b>
27	Kermesse de l'Ecole - APEK	<b>Esp. Lois. J. Lotz</b>



## **BOITE AUX LETTRES**

Nous vous proposons de nous faire part de vos observations ou suggestions au moyen du coupon réponse à découper ci-dessous. Vous pouvez le déposer dans la boîte aux lettres de la mairie.



.....

.....

## **INFORMATIONS PRATIQUES**

**MAIRIE** tél : 03 88 95 75 18 fax : 03 88 48 18 66

email : mairiedekrautergersheim@wanadoo.fr

### *Horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie*

lundi	13 h30 à 16 h30	mardi	13 h30 à 16 h30
mercredi	9 h00 à 11 h00	jeudi	13 h30 à 16 h30
vendredi	13 h30 à 16 h30	samedi	9 h00 à 11 h00

### *Permanence du Maire et des Adjointes*

Mardi de 20 h à 21 h et sur rendez-vous

### *Réunions du Conseil Municipal*

Chaque premier mardi du mois

## **HORAIRES DE LA BIBLIOTHEQUE**

Les permanences sont assurées :

**Mercredi et Samedi : de 14 h 00 à 16 h 00**

## **LA POSTE**

du lundi au vendredi de 8 h 15 à 11 h 00

## **HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE**

JOURS	Déchèterie-Krautergersheim	Déchèterie-Obernai
Lundi	<b>FERMEES</b>	
Mardi	<b>9h à 13h</b>	13h à 17h
Mercredi	<b>9h à 13h</b>	13h à 18h
Jeudi	<b>8h à 12h</b>	13h à 18h
Vendredi	<b>13h à 18h</b>	9h à 13h
Samedi	<b>9h à 17h</b>	9h à 17h
	Uniquement pour les particuliers	Uniquement pour les particuliers

### **Prochain bulletin**

La parution du prochain bulletin est prévue pour le mois de juin 2020